

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 004-089/11/BC

■ Approbation d'une convention relative à la participation de Marseille Provence Métropole au programme de recherches "Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines 2" POPSU 2

DAS 11/6018/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

En mars 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a été destinataire d'un appel à projet pour un programme de recherche lancée par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Ce programme de recherche intitulé « Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines 2 (POPSU 2) » a pour objectif d'observer les projets urbains en cours de mise en œuvre dans plusieurs métropoles françaises et de permettre des échanges entre les chercheurs et les EPCI concernés.

Il vise à mieux comprendre les stratégies de transformation que les métropoles développent à travers la conception et la réalisation de leurs projets urbains, à construire un milieu local de recherche interdisciplinaire sur la ville associant universités, écoles d'architecture et instituts d'études politiques et à construire des relations entre le monde de la recherche urbaine et celui de l'action urbaine (élus, aménageurs, techniciens).

Un premier programme qui s'est échelonné de 2005 à 2009 intitulé « POPSU 1 » a concerné Euroméditerranée, associé à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3), et a donné lieu à un séminaire organisé en juin 2010 à Marseille et à la parution d'une publication intitulée « Marseille Euroméditerranée, accélérateur de métropole ».

Pour ce deuxième programme, les services de la Communauté urbaine ont préparé avec les chercheurs de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional une réponse sur trois thèmes :

- les fragilités urbaines,

Ce thème concerne la mise en valeur du centre-ville en vue de « Marseille Capitale Culturelle 2013 » avec :

- la mise en œuvre des conventions ANRU ZUS Centre Nord et Saint Mauront,
- le programme de semi-piétonnisation du Vieux Port,
- et toutes les actions de gestion urbaine de proximité complémentaires engagées (video-surveillance, propreté...).

- La prise en compte de la durabilité à l'échelle du quartier, de la ville, de la métropole,

Ce thème prolonge la recherche engagée par Euroméditerranée sur l'éco-cité, dans le cadre du programme POPSU 1.

- L'économie de la connaissance.

Ce thème aborde la problématique du développement économique et de ses différents « moteurs » dans la stratégie métropolitaine de l'agglomération.

En effet, Marseille Provence Métropole ne pouvait rester à l'écart d'un programme national destiné aux grandes métropoles, et les politiques publiques locales qu'il est envisagé de mettre en œuvre dans les mois qui viennent répondaient particulièrement bien au cadre de l'appel à projet : cette recherche devrait permettre de mettre en valeur l'action de la Communauté urbaine à la fois au niveau national et au niveau européen, tout en rapprochant les équipes de Marseille Provence Métropole de celles de l'Université.

Le jury de cette consultation, réuni le 30 septembre 2010, a retenu la réponse de Marseille Provence Métropole, qui va donc développer ce programme de recherche jusqu'en juin 2012 de même que les équipes des agglomérations de Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulon et Toulouse.

Il est donc proposé d'approuver le principe de la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à cette recherche, qui sera conduite par le laboratoire « Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Territoires et leur Aménagement » de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (CIRTA-IUAR) Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3.

Un comité de pilotage réunissant le président de la Communauté urbaine et celui de l'Université Paul Cézanne se réunira en tant que de besoin.

Un groupe de coordination transversal rassemblera chercheurs et équipes de la Communauté urbaine et de l'EPAEM, auquel pourra être associée l'Agam.

Le financement de la recherche est assuré par

- le Ministère représenté par le Groupement d'Intérêt Public « L'Atelier International du Grand Paris et des projets architecturaux et urbains » (GIP AIGPPAU) pour 50 000 euros,
- et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour 50 000 euros répartis sur les années 2011 et 2012.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- L'appel à projet lancé par le Plan d'Urbanisme Construction Architecture (PUCA) du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, de mars 2010 intitulé « Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines 2 (POPSU 2) »
- La réponse faite par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole avec le laboratoire « Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Territoires et leur Aménagement » de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (CIRTA-IUAR) Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3 en septembre 2010

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de répondre à ce programme de recherche destiné aux grandes métropoles afin de mettre en valeur les politiques publiques qu'elle engage au niveau national comme au niveau européen, et de rapprocher les équipes de l'EPCI de celles de l'Université,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec le Groupement d'Intérêt Public AIGPPAU et le laboratoire « Centre Interdisciplinaire de recherche sur les territoires et leur aménagement »

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mars 2011

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A la Politique de la Ville

Philippe SAN MARCO

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI